

A Groix, les habitants et les estivants sont encouragés à économiser l'eau

Alors que le niveau bas des cours d'eau rend la situation critique sur tout le département, Lorient Agglomération veille tout particulièrement à préserver la ressource sur l'île de Groix.

Les précipitations et le débit des cours d'eau du Morbihan sont actuellement très inférieurs aux normales de saison. Les prévisions pluviométriques constatées en ce début du mois de juin ne seront pas suffisantes pour recharger efficacement les nappes souterraines. Dès le mois d'octobre dernier, les niveaux du *Scorff* et du *Blavet* étaient très bas, poussant la Préfecture à réunir plusieurs comités de sécheresse afin d'évaluer la situation. La direction des territoires et de la mer (DDTM), l'agence régionale de santé (ARS), la fédération de pêche et les producteurs d'eau potable, dont Lorient Agglomération, se sont retrouvés à plusieurs reprises afin de se mettre d'accord sur les décisions à prendre. Le premier arrêté pris en février dernier par la Préfecture était un arrêté de sécheresse de niveau 1 qui affichait des mesures sur la limitation des prélèvements d'eau par les producteurs, les professionnels, les agriculteurs. Pour autant, la situation n'est pas catastrophique. Le barrage de Guerlédan situé sur le *Blavet* s'est rempli en février. Il constitue une réserve d'eau suffisante pour les 80 % de foyers du département qui sont alimentés par les usines de production d'eau potable situés sur ce fleuve. Et si le niveau d'eau dans le *Scorff*, qui alimente d'autres communes situées à l'ouest de l'Agglomération, venait à être insuffisant, le *Blavet* suffirait. Il n'en reste pas moins qu'un second arrêté préfectoral pris en avril dernier impose des restrictions d'usage aux particuliers (lire ci-contre).

Un dispositif particulier à Groix

Les ressources de qualité ne sont pas inépuisables, une bonne gestion est cruciale afin de s'assurer de leur préservation, en particulier sur les îles, comme à Groix, où les périodes de sécheresse impactent directement la ressource disponible. En effet, contrairement à la situation sur le continent, il n'existe pas de rivière avec un débit suffisant, à l'instar du *Scorff* ou du *Blavet*, pour alimenter l'île en eau potable. En période estivale, la demande en eau est multipliée par quatre. Pour faire face à ce pic de consommation, un barrage a été construit en 1967 à Port-Melin. Il retient l'eau de ruissellement et de pluie jusqu'à constituer une réserve de 80 000 mètres cubes dans laquelle l'eau est puisée de juin à septembre. A elle seule, cette réserve couvre 45 % de la consommation d'eau sur l'île. Mais son niveau est aujourd'hui plus bas que la normale compte-tenu de la faible pluviométrie. En janvier 2017, Lorient Agglomération a renforcé le dispositif de production d'eau potable avec la mise en service d'un 4^{ème} forage (trois autres forages existent depuis 1992). Ces mesures techniques sont complétées par une campagne de sensibilisation des habitants et des estivants pour les inciter à adopter les éco-gestes et leur permettre de limiter leur consommation : prendre des douches plutôt que des bains, ne pas laisser couler l'eau (pour la vaisselle ou le brossage des dents), utiliser l'électroménager (lave-linge ou lave-vaisselle notamment) à pleine charge, etc...

Dispositions de restrictions des usages de l'eau :

- interdiction de laver ou de rincer les véhicules (hors stations professionnelles) ou les navires de plaisance (sauf pour le carénage dans les zones appropriées) ;
- interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h ;
- interdiction de remplir les plans d'eau ou les piscines privées (sauf pour raison de sécurité ou lors d'un premier usage pour réception de travaux) ;
- interdiction de nettoyer les façades ou toitures (sauf professionnels).



Renseignements : 0800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

